

E. 190-43

— 11 —

2147
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, sur la **responsabilité civile des membres de l'enseignement public.** (N° 134, session de 1898.)

Nommée le 3 juin 1898.

MM.

1^{er} BUREAU : BERNARD.

2^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.

3^e — VICTOR LEYDET.

4^e — BERTHELOT. *Président*

5^e — THÉVENET. *Secrétaire*

6^e — LÉOPOLD THÉZARD.

7^e — AUCOIN.

8^e — OBISSIER SAINT-MARTIN.

9^e — REYMOND.



1
Séance du 7 juin 1898

Membres présents: M. A. Aucoin, Chézard,
Berthelot, Raymond, Obisier & Martin, Chevenet
Leydet

M. Berthelot est nommé Président
Chevenet — Secrétaire

Les membres de la commission rendent
compte de l'opinion des bureaux qui est
favorable au principe du projet de loi, mais
des réserves ont été faites au sujet de la
rédaction.

une discussion s'engage sur les termes
du projet voté par la chambre.

M. Chevenet pense qu'il faudrait que
la victime de l'accident ou ses ayants droit
ne puissent jamais assigner l'instituteur
public, mais toujours à l'Etat, sauf à celui-
ci à recourir, en cas de faute, contre l'instituteur.

M. M. Aucoin et Chézard ne partagent
pas cette opinion; ils font remarquer que le
projet ne modifie que l'article 1382, et laisse
intacte l'article 1383.

M. Chézard est désigné comme rapporteur
et discutera avec M. Chevenet l'amendement qui a:

Le Président

M. Berthelot

2
Séance Du mardi 14 janvier 1899

Présidence de M^r Accoin

M. Leydet, secrétaire

M. Chégaré donne lecture Du rapport dont
il a été chargé

Il conclut à l'adoption du projet de loi
voté par la Chambre Des Députés.

Sur la question Des juridictions compétentes,
la commission décide de se réunir prochainement

Le Président

L. Accoin

Le secrétaire

M. Leydet

Séance Du mar. 11 janvier 1899

Présidence de M. Accoin

M. Chégaré secrétaire

Après nouvelle délibération, le rapport conclut à
l'adoption des Amis de la proposition votée par
la Chambre Des Députés est adoptée

Le Président

Le secrétaire

L. Accoin

M. Chégaré

Séance Du 20 mars 1899

Présidence de M^r Accoin

M. Chégaré secrétaire

Après nouvelle délibération sur la question

